







Nom

Tourbières du Lévézou

Code

FR7300870

Superficie totale

729 hectares

Communes

Arvieu, Canet-de-Salars, Castelnau-Pégayrols, Curan, Saint-Beauzély, Saint-Laurentde-Lévézou, Saint-Léons, Salles-Curan, Ségur, Vézins-de-Lévézou.

Depuis 2015, l'EPAGE Viaur est en charge de l'animation du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou ».

De nombreuses actions ont pu ainsi être mises en œuvre, depuis la connaissance à la valorisation des sites, en passant par des mesures de gestion.

Cependant le site, parmi les plus anciens du département et les documents de gestion qui l'accompagnent, avaient besoin d'une mise à jour afin de pouvoir continuer d'être opérationnels et proposer des opérations en cohérentes avec les enjeux et les usages actuels.

C'est pourquoi un important travail de fond a été conduit sur ce site, avec notamment une évolution prochaine du périmètre concerné. Ce sont les principaux éléments issus de cette démarche qui vous sont présentés ici.



Présentation du site

Tourbières du Lévézou

cristallins situé à une altitude moyenne de 900 m. D'origine occitane, son nom évoque la source des « éves », c'est-à-dire des eaux.

La combinaison d'un climat plutôt froid et arrosé, avec un relief doux et une roche-mère peu ou pas perméable, a permis la présence de vaste surfaces de complexes tourbeux, mêlant prairies humides, landes et tourbières à proprement parler.

Ces milieux constituent des habitats pour de nombreuses espèces de flore et de faune, adaptées aux conditions agropastorales traditionnelles qui ont permis leur particulières imposées par la présence de l'eau, mais

Le Lévézou est un ensemble de hauts plateaux également dictées par la rencontre d'influence climatique et géologique variées qui marquent aujourd'hui encore l'originalité du territoire.

> Le site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou » regroupe un ensemble d'une vingtaine d'entités, plus ou moins étendues, qui constituent des sites emblématiques à l'échelle du massif par leur richesse en termes d'habitats naturels.

> Ces sites sont, bien souvent, l'héritage des pratiques conservation!

Pourquoi protéger les milieux humides?



Le réseau **Natura 2000** se compose de plusieurs sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Ce dispositif vise à préserver ces milieux naturels et les espèces qui en dépendent, tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

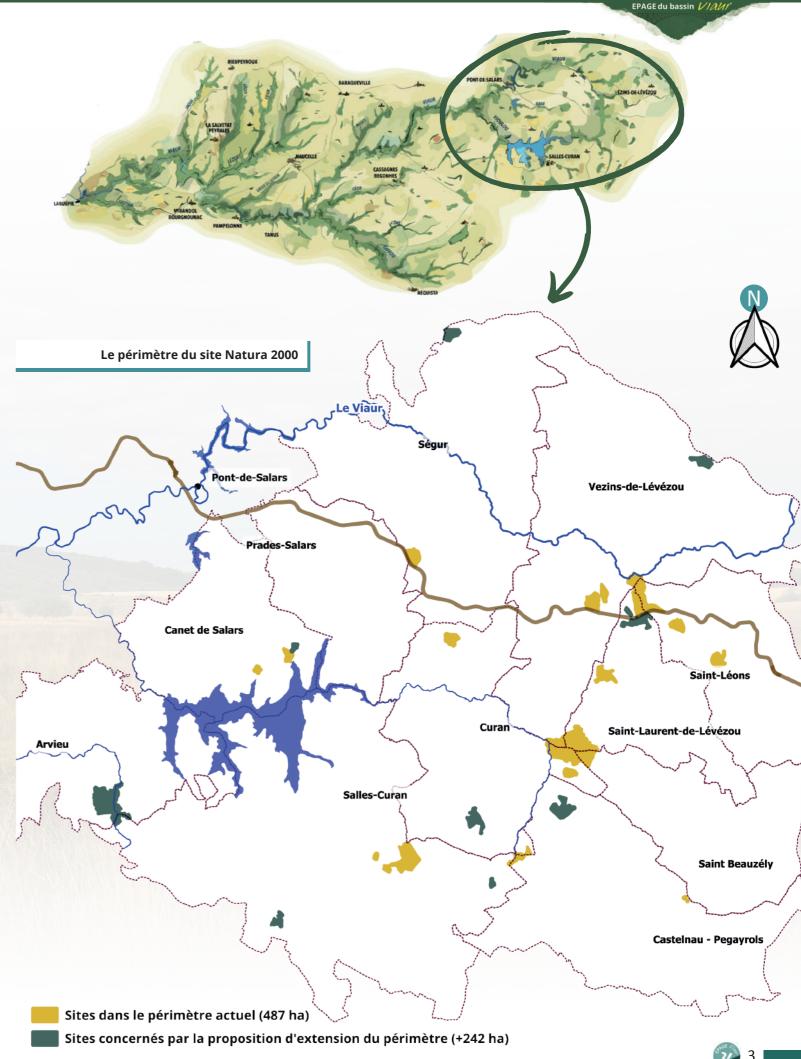
de nombreuses substances

Les zones humides, et les conditions particulières liées à l'engorgement des sols, conduisent au stockage du carbone (cas des tourbières) mais aussi à la consommation de l'azote (par exemple les prairies humides). De plus, elles améliorent la qualité de l'eau en participant à la rétention et à la filtration de nombrauses substances.

Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion des partenaires locaux est donc un gage de réussite à long terme du réseau.

Le réseau **Natura 2000** ne correspond pas à une « mise sous cloche » des territoires, lesquels doivent bien souvent leur diversité actuelle aux activités humaines passées ou présentes. Il doit plutôt être considéré comme un outil permettant une gestion optimale des milieux naturels d'exception.





les pics des crues.

Ce faisant, elles permettent l'infiltration de l'eau et participent activement à la recharge des nappes soute en hiver et assurent un certain volume d'eau disponible l'été.

Les enjeux du site Natura 2000

Qu'est-ce qu'un habitat naturel?

Un habitat naturel est un milieu présentant des conditions particulières en termes de climat, de nature du sol, d'alimentation en eau... et auquel va correspondre une composition floristique spécifique adaptée à ces conditions.

Certains habitats abritant des espèces rares ou particulièrement représentatifs de certaines régions naturelles, sont considérés comme « d'intérêt communautaire » à l'échelle de l'Union européenne et justifient la désignation de site **Natura 2000**.















communautaire présents sur le site.









Agrion de Mercure (code 1092)



Évolution du périmètre du site Natura 2000

Pourquoi modifier le périmètre ?

Le site des Tourbières du Lévézou fait partie des premiers sites aveyronnais à avoir rejoint le réseau Natura 2000. Si on comptait parmi ce premier périmètre certains des sites les plus emblématiques du massif du Lévézou, il s'avère que des enjeux de conservation non moins remarquables se retrouvent en d'autres endroits du territoire. Pour ces raisons, la question de la mise à jour du périmètre avait été évoquée depuis déjà plusieurs années.

Comment?

Un travail a donc été mené en concertation avec les principaux acteurs et leurs représentants, afin de proposer une extension du périmètre du site. Dans un premier temps, les sites connus de longue date, par exemple les tourbières des Founs ou de St-Jean-le-Froid, ont fait l'objet d'inventaires afin de mettre à jour les connaissances disponibles.

En complément, des travaux ont été menés afin d'identifier d'autres sites abritant des milieux naturels justifiant l'intégration au site Natura 2000. Ces résultats ont été présentés à l'occasion des réunions du Comité de Pilotage du site, regroupant les élus des collectivités concernées (communes et intercommunalités), les partenaires institutionnels (services de l'État) et techniques (Chambre d'Agriculture, Fédération des Chasseurs, Conservatoire d'Espaces Naturels...). Les propositions ayant été validées par le Comité de Pilotage, une consultation officielle des collectivités a été menée sous l'égide du Préfet à la fin de l'année 2022. Cette consultation n'ayant pas donné lieu à des avis négatifs, les éléments ont été transmis au Ministère, puis à la Commission européenne pour une mise à jour du périmètre effective d'ici 2026.

Quelles conséquences sur les usages ?

L'intégration du site Natura 2000 ne remet pas en causes les pratiques actuelles de gestion des parcelles, que ce soit en matière d'entretien courant des parcelles agricoles ou de conduite agropastorale. D'ailleurs, ce sont bien souvent les modes de gestion traditionnels, perpétués par l'agriculture, qui ont permis le maintien des milieux naturels d'exception. La principale règlementation liée à Natura 2000 est sur l'évaluation des incidences. Hormis certaines activités comme les manifestations sportives, cette procédure va concerner des projets déjà soumis à d'autres réglementations, comme par exemple l'aménagement d'un point d'abreuvement sur un cours d'eau ; dans ce cas, c'est la Loi sur l'Eau qui s'applique déjà. Cependant pour que l'évaluation des incidences conduisent à bloquer un projet, il faudrait que les travaux remettent en question la présence

d'un habitat naturel dans sa globalité à l'échelle du site. Dans le cas par exemple de la construction d'un bâtiment agricole, il y a peu de risque que cela soit problématique dans la mesure où l'extension cible, de manière précise, les parcelles présentant les plus forts enjeux en termes de biodiversité!

L'extension du périmètre n'a pas d'impact sur les autres activités, comme la chasse ou la cueillette.

L'intégration au réseau Natura 2000 permet de mobiliser des moyens humains et financiers pour favoriser la gestion durable du territoire.

Site actuel Nouveau site Surface (hectares) Part des habitats d'intérêt communautaire 109 ha d'HIC (23 %) 239 ha d'HIC (33 %)

Actuellement, les surfaces agricoles sont majoritaires dans le site **Natura 2000**, avec près de 425 ha d'après le RPG 2022.

Les surfaces en herbe sont les plus représentées, avec un peu plus de la moitié en prairies permanentes, estives ou landes (54 %) et un quart (25 %) en prairie temporaire. Les surfaces restantes, soit près de 90 ha, sont dédiées à des cultures fourragères, aux céréales ou au maïs. Dans le cadre de l'extension de périmètre, ce sont 190 ha de surface agricole supplémentaires qui rejoignent le site **Natura 2000**, dont près de 90 % sont des prairies permanentes, estives ou landes.

Actions mises en œuvre

Aides agricoles - MAEC

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques correspondent à une démarche contractuelle et volontaire, proposée aux agriculteurs souhaitant s'engager dans une gestion durable des sites. Les parcelles éligibles sont celles qui abritent les habitats naturels et/ou les espèces animales les plus sensibles. Pendant 5 ans, l'exploitant-e s'engage à respecter un cahier des charges et perçoit un montant en fonction de la mesure et de la surface contractualisée.

Sur le terrain, les mesures les plus fréquemment souscrites concernent la gestion agropastorale des prairies naturelles et humides, avec pour objectif la gestion de la pression de pâturage et la limitation, voire la suppression, de la fertilisation azotée.

€

Lors des contractualisation MAEC sur la période 2015-2020, près d'une centaine d'hectares engagés sur le site, pour un montant total d'aide de 61 000 €.

À l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 présents sur le bassin du Viaur, ce sont ainsi **plus de 360 000 € qui ont été attribués aux agriculteurs** sur cette même période.

Connaissance et suivi

Un important travail de connaissance et de suivi des habitats naturels est assuré dans le cadre de l'animation du site Natura 2000. Cela peut comprendre des études du fonctionnement hydrologique des sites, notamment des tourbières, des travaux de cartographie des habitats naturels, des suivis floristiques, des sols,... ou encore des analyses de valeur fourragère des végétations. L'objectif commun à ces opérations est de disposer des connaissances nécessaires pour proposer les opérations de gestion les mieux adaptées aux enjeux du territoire, qu'ils soient liés à la conservation de la biodiversité comme à la valorisation agricole des milieux naturels.









Accompagnement à la gestion et travaux

La gestion agropastorale des milieux naturels peut poser des problématiques spécifiques. Que ce soit en termes d'accessibilité, d'entretien ou de conduite pastorale, des ajustements et des aménagements sont parfois nécessaires.

En fonction des enjeux, et toujours sur la base du volontariat, des accompagnements peuvent être proposés afin de valoriser au mieux ces milieux tout en préservant les équilibres naturels.

En complément, des travaux de clôtures, d'aménagement de franchissement ou encore de points d'abreuvement peuvent être mis en place. Toutes ces opérations sont intégralement prises en charge par l'EPAGE Viaur.









Pour toute information sur Natura 2000

Site du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires : https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0

Pour tout renseignement vous pouvez contacter

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Viaur

75, route de Vors - 12160 BARAQUEVILLE 05 65 71 72 64 - contact@epage-viaur.com www.epage-viaur.com

Animateur du site Natura 2000

Clément DECAUX 05 65 71 12 63 - 06 30 11 28 03 clement.decaux@epage-viaur.com

Région Occitanie

Maison de Ma Région à Rodez 41, 43, rue Béteille - 12000 RODEZ 05 61 39 69 12









